

## Document avec des informations des menus déroulants du formulaire de candidature AFME

### Partie A

#### Objectif spécifique / Types d'intervention pour chaque objectif spécifique

#### P1. Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable

Objectif spécifique	Type d'intervention
<b>(i) En développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</b>	029: Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises, centres de recherche et universités, mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique.
	028: Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur.
	010: Activités de recherche et d'innovation dans les PME, y compris la mise en réseau.
	012: Activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche, l'enseignement supérieur et les centres de compétence publics, y compris la mise en réseau (recherche industrielle, développement expérimental, études de faisabilité).
<b>(iii) En renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs</b>	021: Développement commercial et internationalisation des PME, y compris les investissements productifs.
	023: Développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l'esprit d'entreprise et la capacité d'adaptation des entreprises au changement.
	029: Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises, centres de recherche et universités, mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique.
	030 : Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologie et coopération entre entreprises, avec un accent sur l'économie circulaire.

#### P2. Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier.

Objectif spécifique	Type d'intervention
---------------------	---------------------



<p><b>(vii) En améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution</b></p>	079: Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues.
	078: Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000

**P3. Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans la zone transfrontalière**

Objectif spécifique	Type d'intervention
<p><b>(i) En améliorant l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale</b></p>	140: Soutien à l'adéquation au marché du travail et aux transitions.
	134: Mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi.
	139: Mesures de modernisation et de renforcement des institutions et services du marché du travail pour évaluer et anticiper les besoins en compétences afin de garantir une aide en temps opportun et personnalisée.



P4. Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social

Objectif spécifique	Type d'intervention
<p><b>(v) En garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité</b></p>	<p>160: Mesures visant à améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé (hormis les infrastructures).</p>
	<p>159: Mesures visant à améliorer la fourniture de services de soins axés sur la famille et de proximité.</p>
	<p>147: Mesures encourageant le vieillissement actif et en bonne santé.</p>

P5. Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.

Objectif spécifique	Type d'intervention
<b>(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale</b>	165: Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques
	167: Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme, à l'exception des sites Natura 2000.
	166: Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels.
	078: Protection, restauration et utilisation durable des sites Natura 2000.
	079: Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues.

P7. Vers une zone transfrontalière plus intégrée.

Objectif spécifique	Type d'intervention
<b>(ii) La contribution à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.</b>	171 : Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci.
	174 : Interreg: gestion des points de passage frontaliers, mobilité aux frontières et gestion des migrations.

### Activité économique du projet

Code	Description
01	Agriculture et sylviculture
02	Pêche
03	Aquaculture
04	Autres secteurs de l'économie bleue
05	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
06	Industrie textile et habillement
07	Fabrication de matériel de transport
08	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
09	Autres industries manufacturières non spécifiées
10	Construction
11	Industries extractives
12	Électricité, gaz, vapeur, eau chaude et air conditionné
13	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
14	Transport et entreposage
15	Activités d'information et de communication, y compris les télécommunications
16	Commerce de gros et de détail
17	Tourisme, hébergement et restauration
18	Activités financières et d'assurance
19	Immobilier, location et services aux entreprises
20	Administration publique
21	Éducation
22	Activités pour la santé humaine
23	Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels
24	Activités liées à l'environnement
25	Arts, spectacles et activités créatives et récréatives
26	Autres services non spécifiés

### Partie C.3.3 – Principaux groupes cibles pour chaque objectif spécifique

#### P1. Création d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, favorisant la transformation numérique et la croissance durable

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
<b>(i) En développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</b>	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités et centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	PME	Les micro, petites et moyennes entreprises.
	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités soutenant l'écosystème innovant.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Organisations internationales, syndicats, fondations, associations, clubs, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).
<b>(iii) En renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs</b>	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités soutenant l'écosystème innovant.
	Organisations de soutien aux entreprises	Incubateurs et accélérateurs, chambres de soutien aux entreprises.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités et centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	PME	Micro, petites et moyennes entreprises.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Organisations internationales, syndicats, fondations, associations, clubs, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

#### P2. Protection et consolidation des valeurs écologiques du territoire transfrontalier.

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
<b>(vii) En améliorant la protection et la</b>	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales, régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités chargées de la gestion de la biodiversité et de la

<b>préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution</b>		conservation du patrimoine naturel, ainsi que les services et agences de développement économique, territorial, environnemental et touristique.
	Gestionnaires d'espaces naturels et protégés	Les réseaux de parcs, parcs naturels, réserves naturelles, sites de tourisme vert, aires protégées, ainsi que les autres gestionnaires d'espaces naturels.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Centres universitaires, centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	Organismes de soutien aux entreprises	Chambres d'agriculture, chambres de commerce et associations d'entreprises.
	PME	Les micro, petites et moyennes entreprises.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Les entités éducatives et associatives dans le domaine de la circularité et de l'économie verte, ainsi que les représentants de la société civile et les associations de consommateurs.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

### P3. Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans la zone transfrontalière

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
<b>(i) En améliorant l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale</b>	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales, régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités responsables de l'intégration professionnelle et du soutien aux travailleurs.
	Syndicats, organisations professionnelles et corporations de droit public	Les syndicats, les organisations et associations professionnelles, les groupements de travailleurs ou professionnels, les chambres d'artisanat, d'agriculture, d'industrie ou de commerce.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités, centres de recherche, centres technologiques, laboratoires, etc.
	Organisations internationales et transfrontalières	Groupements européens d'intérêt économique, associations européennes de coopération territoriale, etc.

	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Mouvements associatifs, structures d'information des jeunes, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

#### P4. Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
<b>(v) En garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité</b>	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités chargées des soins sociaux et de santé, y compris les hôpitaux, les services sociaux, les services de soins à domicile, les centres résidentiels, etc.
	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche	Universités, centres de recherche, de développement technologique et d'innovation sociale.
	Organisations de la société civile, y compris les ONG	Associations, fondations, ONG et autres organisations sociales du tiers secteur à but non lucratif, notamment celles développant des actions d'innovation sociale, de silver economy, de services de soins, etc.
	Bénéficiaires finaux	Les groupes vulnérables ou en risque d'exclusion, les personnes âgées et les personnes handicapées.
	Acteurs économiques	Les entreprises d'innovation sociale, les entreprises qui génèrent de l'emploi et favorisent les environnements inclusifs, les coopératives et les entités associatives du secteur privé spécialisées dans l'innovation sociale, la silver economy, les services de soins, etc.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

**P5. Développer le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, valoriser la culture et le patrimoine communs et promouvoir l'activité et la capacité de ses acteurs.**

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
<b>(vi) En renforçant le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale</b>	Institutions publiques et organismes publics	Autorités publiques locales, régionales et nationales, ou agences auxquelles elles délèguent, ou entités chargées de la politique touristique et/ou culturelle, de la planification et de la promotion du tourisme, de la conservation et de la promotion du patrimoine et de la culture,
	Organisation de soutien aux entreprises	Entités chargées de l'accompagnement et de la promotion des entreprises, en particulier les entreprises du secteur du tourisme et/ou des industries culturelles et créatives.
	Acteurs économiques	Acteurs économiques, coopératives, clusters et entités associatives du secteur privé spécialisés dans le tourisme ou dans tout sous-secteur des Industries Culturelles et Créatives ou représentatifs de leur chaîne de valeur, ou de la promotion du tourisme et de ses sous-secteurs.
	Entités de la société civile, y compris les ONG	Les associations, fondations, ONG et autres organisations sociales sans but lucratif du troisième secteur, en particulier celles qui répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables, dont l'activité est considérée comme relevant de la sphère publique.
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

**P7. Vers une zone transfrontalière plus intégrée.**

Objectif spécifique	Groupe destinataire	Exemple (liste non exhaustive)
<b>Objectif Interreg (ii) La contribution à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération</b>	Institutions publiques et organismes publics	Les autorités publiques locales et régionales et nationales, ou les agences auxquelles elles délèguent, ou les entités chargées des politiques sociales, territoriales, environnementales et économiques, et de la gestion des services publics entre autres

<b>juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.</b>		et opérateurs privés gérant des services publics, y compris les organisations de protection civile et autres organismes d'urgence
	Organismes transfrontaliers	GECT et d'autres formes de coopération transfrontalière
	Instituts statistiques	Instituts statistiques compétents sur le territoire, rattachés aux administrations des États ou aux administrations territoriales
	Entités de la société civile, y compris les ONG	Associations, Fondations, ONG et autres organisations sociales sans but lucratif du troisième secteur, dont l'activité est comprise comme relevant de la sphère publique.
	Centres d'enseignement	Universités et centres de formation professionnelle
	Autres	Toute entité n'entrant pas dans les catégories ci-dessus (préciser lesquelles).

#### Partie C.2.4. – Stratégies auxquelles le projet contribuera

<b>1</b>	<a href="#">Stratégie pour la Région Atlantique</a>
<b>2</b>	<a href="#">Stratégie pour la région de la Méditerranée occidentale</a>
<b>3</b>	Ne contribue pas

#### Partie C.6 – Contribution aux objectifs environnementaux

<b>1</b>	Atténuation du changement climatique, en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre.
<b>2</b>	Adaptation au changement climatique, conduisant à une réduction des effets néfastes des conditions climatiques actuelles et futures prévues.
<b>3</b>	Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, contribuant au bon état écologique et au potentiel des masses d'eau, y compris les eaux de surface et souterraines, ou au bon état écologique des eaux marines.
<b>4</b>	Économie circulaire, notamment la prévention et le recyclage des déchets, favorisant l'efficacité dans l'utilisation des matériaux et l'utilisation directe ou indirecte des ressources naturelles, telles que les sources d'énergie non renouvelables, les matières premières, l'eau ou le sol.
<b>5</b>	Prévention et contrôle de la pollution, entraînant une réduction significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, par rapport à la situation avant le début de l'activité.
<b>6</b>	Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes, contribution aux bonnes conditions et à la résilience des écosystèmes, conservation des habitats et des espèces.

## Partie C.7– Tableau d'indicateurs du programme

Le tableau suivant présente les indicateurs de réalisation et de résultat sélectionnés par l'Aire Fonctionnelle Montagne Est (AFME) lors de son appel à projets pour chacune des priorités définies et des objectifs spécifiques prévus.. La section G.2. du Manuel du Programme contient les définitions de chaque indicateur.

P.	EO	Cod.	Réalisation	Cod.	Résultat
P1.	OP1 (ii)	RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		RCO 14	Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	RCR 11	Utilisateurs de services, produits et processus numériques publics, nouveaux et réaménagés
	OP1 (iii)	RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P2.	OP2 (vii)	RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
P3.	OP4 (i)	RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations

P.	EO	Cod.	Réalisation	Cod.	Résultat
	OP4 (ii)	RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
		RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P4.	OP4 (v)	RCO 116	Solutions élaborées conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
P5.	OP4 (vi)	RCO 01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCR 03	Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé
		RCO 83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations
		RCO 81	Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85	Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
P7.	OS Interreg (ii)	RCO 86	Conventions administratives ou juridiques communes signées	RCR 83	Personnes couvertes par des conventions administratives ou juridiques communes signées
		RCO 87	Organisations qui coopèrent par-des frontières	RCR 84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet

### Partie C.2.2. – Principes horizontaux

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des options suivantes.

**Développement durable conformément à l'article 11 du TFUE, en tenant compte des Objectifs de développement durable de l'ONU, l'Accord de Paris...**

Neutre ou positif

**Égalité des chances et non-discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, la situation de handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle**

Neutre ou positif

**Égalité entre hommes et femmes, incorporation de la perspective de genre et l'intégration de la perspective de genre**

Code	Description
03	Projets axés sur le thème de l'égalité des sexes
02	Projet tenant compte de la dimension de genre
01	Neutralité en matière d'égalité des sexes

**Accessibilité pour les personnes en situation de handicap**

Neutre ou positif